

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Désignation commerciale : RESINE POLYESTER ECO

Utilisation : Résine pour stratifiés.

Fournisseur : SOLOPLAST-VOSSCHEMIE
Z.I. Le Fontanil Tél. 04 76 75 42 38
Rue du Pré Didier Fax 04 76 56 14 49
38522 SAINT EGREVE Cedex

Renseignements en cas d'urgence (santé/sécurité):
Centre Régional Anti-Poisons Lyon - Tél. 04.72.11.69.11

2. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Nature chimique du produit :

Description : Résine polyester insaturée contenant du styrène.

Composants contribuant aux dangers

NOM	N° CAS	N°CE	%	Symbole	Phrase de Risques *
Styrène	100-42-5	202-851-5	25-50 %	Xn	R10 R20 R36/38

* Libellés des phrases de risques : voir point 16

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

Inflammable.
Nocif en cas d'ingestion
Irritant pour les yeux et la peau.

« Contient des composés cobaltiques. Peut provoquer des réactions allergiques. »

4. PREMIERS SECOURS

Recommandation générale : Respecter les mesures de protection individuelle.
Enlever immédiatement les vêtements souillés
En cas de malaise, consulter un médecin.

Sur la peau : Enlever mécaniquement, laver abondamment avec de l'eau et du savon.
Ne pas utiliser de solvant.
Appliquer soigneusement de la crème sur les parties nettoyées.
En cas d'irritation, consulter un médecin.

Sur les yeux : Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau, paupières ouvertes, pendant au moins 15 minutes. Consulter immédiatement un médecin.

En cas d'inhalation : Evacuer la victime de la zone de danger, faire respirer de l'air frais, la maintenir au chaud, laisser reposer. Puis consulter immédiatement un médecin.
En cas de respiration irrégulière/arrêt respiratoire : respiration artificielle.

En cas d'ingestion : Ne pas faire vomir.
Consulter immédiatement un médecin.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés : Mousse, dioxyde de carbone, poudre sèche, brouillard d'eau.
Moyens d'extinction contre-indiqués : Jet d'eau à grand débit.

Dangers particuliers dus à la substance ou au produit lui-même, à ses produits de combustion ou aux gaz présents :
En cas de combustion, formation possible, entre autres, de monoxyde de carbone et de noir de carbone

Mesures particulières de protection : Ne pas inhaler les gaz d'incendie.
Appareil respiratoire autonome nécessaire.

Autres recommandations : En cas d'incendie, refroidir avec de l'eau les récipients mis en danger. Les eaux d'incendie contaminées doivent être collectées séparément, ne pas évacuer dans les canalisations ou les égouts. Eliminer les résidus et les eaux d'incendie contaminées conformément aux réglementations locales en vigueur.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles :

Respecter les prescriptions de sécurité (voir points 7 et 8).
Eviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
Ne pas respirer les vapeurs.
Veiller à une ventilation suffisante des locaux.
Tenir éloigné de toutes sources de feu ou autres sources d'ignition.
Interdire l'accès à toute personne non habilitée.

Précautions pour la protection de l'environnement :

Empêcher le produit de pénétrer dans le sol, les canalisations, les égouts et les cours d'eau.
En cas de contamination des rivières, des fleuves, des lacs ou des canalisations, égouts, prévenir les autorités compétentes, conformément à la législation.

Méthodes de nettoyage / récupération :

Délimiter le produit répandu et le ramasser avec une matière absorbante non combustible (par ex. sable, vermiculite, terre à diatomées).
Respecter le point 8.
Eliminer en respectant les consignes indiquées au point 13.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation :

Eviter le contact avec la peau et les yeux
Eviter d'inhaler les vapeurs et les brouillards de pulvérisation.
Veiller à la ventilation suffisante du poste de travail, aspiration locale le cas échéant.

Incendie et explosion :

Eloigner de toute source de feu ou d'ignition, ne pas fumer.
Eviter l'accumulation de charges électrostatiques.
Protection contre les explosions nécessaire.

Stockage :

Toujours conserver dans le récipient d'origine.
Stocker les récipients hermétiquement fermés dans un endroit frais et bien aéré.
Ne pas stocker à plus de 30°C.
Conserver à l'écart de l'humidité et de la lumière.
Eviter les rayons directs du soleil.
Conserver à l'écart de toute source de chaleur, de toute flamme ou source d'étincelles. Interdiction de fumer.
Stocker séparément d'autres produits chimiques.
Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

8. CONTROLES DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants présentant des valeurs seuils à surveiller par poste de travail :

CAS N°	Désignation	N° CE	Type	Valeurs	Unité
100-42-5	Styrène	202-851-5	Valeur limite MAK	20	ml/m3
			Valeur limite MAK	86	mg/m3

Catégorie de limite maximum : 4

En respectant les valeurs MAK et BAT, il n'y a pas de risque d'altération de la fertilité.

Equipements de protection individuelle :

Voies respiratoires :

Veiller à une bonne ventilation.
En cas de dépassement des valeurs limites sur le poste de travail et de pulvérisations, la protection respiratoire est nécessaire.
Utiliser un masque à air frais ou (mais uniquement pour une durée réduite) un filtre combiné A/P2.

Protections des mains :

Utiliser de la crème protectrice.
Utiliser des gants de protection résistant aux solvants.

Protection des yeux :

Lunettes de protection à coque latérale.

Corps :

Tenue de protection.

Mesures d'hygiène :

Avant toute manipulation se munir de tous les équipements de protection.
Ne pas manger, boire ou fumer durant la manipulation.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Enlever immédiatement les vêtements souillés de produit.
Stocker les vêtements de travail séparément des vêtements de ville.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Etat physique :

Aspect : liquide thixotrope Couleur : coloré / incolore Odeur : de Styrène

Informations relatives à la sécurité :

Température d'ébullition : env. 145°C
Méthode : Valeur littéraire du Styrène

Point d'éclair : 31°C
Méthode : valeur littéraire du Styrène

Température d'auto-inflammation : env. 490°C
Méthode : Valeur littéraire du Styrène

Limite inférieure d'explosivité : 1,1 Vol %
Méthode : Valeur littéraire du Styrène

Limite supérieure d'explosivité : 8,0 Vol %
Méthode : Valeur littéraire du Styrène

Pression de vapeur à 50°C : 35 hPa
Méthode : Valeur littéraire du Styrène

Densité à 20°C : 1,3 g/cm³
Méthode :

Solubilité dans l'eau à 20°C : 0,3 g/l
Méthode : Valeur littéraire du Styrène

Viscosité : thixotrope

Autres données :

Les données physiques sont des valeurs approximatives et sont basées sur les composants significatifs en matière de sécurité.

10. STABILITE ET REACTIVITE

Réactivité dangereuse /

Une forte polymérisation exothermique peut être provoquée entre autres par : la chaleur, les générateurs de radicaux libres, les peroxydes, les oxydants forts.

Produits de décomposition dangereux :

Aucun si les conditions de stockage et de manipulation sont respectées.

Décomposition thermique :

Aucune si les conditions de stockage et de manipulation sont respectées.

Informations complémentaires :

Les vapeurs forment avec l'air des mélanges explosifs.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Le contact avec la peau peut provoquer une sensibilisation et des réactions allergiques cutanées.

Ce produit contient du styrène. Le styrène irrite les yeux, la peau et les voies respiratoires. Il est nocif par inhalation.

Valeur littéraire du Styrène : LD 50 : (oral, rats) : 5000 mg /kg
LC 50 : (inhal., rats) 4H : 11,8 mg/l

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Valeurs littéraires du styrène :

Toxicité bactérienne aiguë :	EC 00 = 72 mg/l	durée du test : 16h
Toxicité du poisson aiguë :	LC 50 = 17 mg/l	(Juhnke)
	LC 50 = 66 mg/l	(Luedeman)
Espèce test = Ide mélanote (Leuciscus idus)		durée du test : 48 h
Toxicité aiguë pour les daphnies :	EC 50 = 182 mg/l	durée du test : 24 h

Ne pas rejeter dans le sol, cours d'eau, égouts ou canalisations.

13. INFORMATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Elimination du produit :

Eliminer le produit dans un centre d'incinération agréé conformément aux réglementations en vigueur.

Code de déchets^o/ désignation du déchet (Liste/Catalogue européen des déchets)

07 02 08 autres résidus de réaction et de distillation.

Les codes de déchets cités sont des recommandations, il est tout à fait possible d'utiliser d'autres codes pour des raisons de particularités régionales.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

**Transport terrestre ADR/RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux – route et train)
(transfrontalier)**

N° ONU : 1866
Désignation du produit : Solution résine / Resin solution
Etiquette de danger : 3
Groupe d'emballage : III

Exempt/Non applicable selon par. 2.2.3.1.5 de l'ADR

Transport fluvial

ADN/ADNR : non communiqué

Transport maritime IMDG (ordonnance sur le transport de produits dangereux)

N° ONU : 1866
Désignation du produit : Resin solution
Etiquette de danger : 3
Groupe d'emballage : III
N° EMS : F-E, S-E
Marine polluant : Non

Transport aérien ICAO et IATA-DGR

N° ONU : 1866
Désignation du produit : Resin solution
Etiquette de danger : 3
Groupe d'emballage : III

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Marquage :

Contient :
Styrène

Symbole de danger :
Xn Nocif

Phrases de risques (R) :

R10 : Inflammable.
R20 : Nocif par inhalation.
R36/38 : Irritant pour les yeux et la peau.

Phrases de sécurité (S):

S2 : Conserver hors de la portée des enfants.
S23 : Ne pas respirer les gaz et vapeurs
S24/25 : Eviter le contact avec la peau et les yeux.
S26 : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
S37/39 : Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.
S38 : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil
S46 : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
S51 Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Marquage particulier de certaines préparations :

« Contient des composés cobaltiques. Peut provoquer des réactions allergiques. »

Réglementation nationale :

Respecter la législation relative aux restrictions d'emploi, par exemple, les lois de protection des mineurs et de protection maternelle.

Références diverses : TA - AIR (Styrène) Classe II

Classe de contamination de l'eau (WGK) : 2 (propre classement sans test).

Consulter aussi la notice « BG-Chemie » :

M 054 « Styrène et préparation à base de styrène »

M 023 « Résines polyester et époxyde »

16. AUTRES INFORMATIONS

Phrases de risques importantes :

R10 : Inflammable.
R20 : Nocif par inhalation.
R36/38 : Irritant pour les yeux et la peau.
R38 : Irritant pour les yeux.
R43 : Sensibilisation possible par contact avec la peau.

Cette fiche complète la notice technique mais ne la remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. L'attention de l'utilisateur est, en outre, attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres fins que celles pour lesquelles il est conçu.

C'est sous la responsabilité de la personne en possession de cette fiche de sécurité de s'assurer que l'information contenue dans celle-ci soit lue et comprise par toute personne qui utilise, manipule ou même entre occasionnellement, par quelque manière que ce soit, en contact avec le produit. Si par la suite le récipiendaire utilise un produit Soloplast-

Vosschemie dans une de ses formulations, il est de sa responsabilité de transférer toutes les données pertinentes vers leurs propres fiches de sécurité, et ce, en accord avec la Directive 88/379/CEE.

Cette fiche ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra, sous sa seule responsabilité, les précautions liées à l'usage qu'il fait du produit. Les rubriques incomplètes résultent du fait que les données ne sont pas connues ou qu'aucune expérience n'a été réalisée, ce qui n'implique pas l'absence d'un danger éventuel.